



**Non-titulaires enseignant.e.s, CPE et PSY-EN :
pour de meilleures conditions de travail et de
rémunération !**

**Rassemblement le mercredi 11 juin
à 14h Rectorat de Toulouse**

Indispensables, pas jetables !

La crise du recrutement et les suppressions de postes récurrentes impactent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, particulièrement les enseignants contractuels. Pourtant, dans l'académie de Toulouse comme ailleurs, nous sommes des milliers à assurer la continuité du service public d'éducation. Si des avancées ont été obtenues (protocoles évolutifs, revalorisation salariale partielle), nos conditions de travail demeurent préoccupantes.

Une précarité persistante

Que l'on soit en CDD ou en CDI, la précarité reste notre quotidien. Les risques de non-renouvellement, accentués par les restrictions budgétaires et les suppressions de postes annoncées pour 2025, pèsent lourdement sur nos conditions de travail. Entre contrats courts, congés scolaires non rémunérés, l'impossibilité de formuler des vœux d'affectation et l'opacité des conditions de renouvellement, un grand nombre d'entre nous se retrouve dans l'incertitude. Et comme chaque année, nombreux sont les collègues qui, en fin d'année scolaire, doivent compter sur le bon vouloir de leur hiérarchie pour espérer conserver leur poste ou travailler dans une autre école ou établissement.

Un accompagnement insuffisant

Nous constatons :

- Un manque d'accompagnement et de soutien de la hiérarchie et des services RH dans les prises de postes
- Des formations inadaptées ou absentes
- Des difficultés d'accès à l'information concernant nos droits
- Des contrats aux clauses non-réglementaires

Des inéquités salariales

Depuis la rentrée 2023 et la revalorisation à l'indice plancher 415 pour les nouveaux recrutés a été une réelle avancée, mais elle crée des situations inéquitables : des collègues expérimentés et bien évalués se retrouvent au même niveau salarial que des personnels nouvellement recrutés.

Face à ce constat, nous demandons :

- Une revalorisation salariale pour toutes et tous
- Des formations adaptées à nos besoins
- Un temps suffisant avant chaque prise de poste
- Un accompagnement vers la titularisation
- La priorité de réemploi des contractuels expérimentés
- Le paiement intégral des périodes de vacances
- L'accès aux demandes de vœux pour les personnels CDIés
- La signature de contrats à temps plein en priorité aux CDD ayant le plus d'ancienneté
- Une meilleure prise en compte salariale pour les personnels affectés loin de leur domicile (création d'une seconde tranche à partir de 45 km d'éloignement domicile travail)
- La primauté de l'avis pédagogique sur celui du chef d'établissement

**L'intersyndicale CGT Educ'action, FNEC FP FO, SE UNSA, SGEN
CFDT, SNES FSU, SNUEP FSU**